

roni, qui est une espece de Réfutation des principaux points.

*Liberté  
rendue à la  
République  
de San-Ma-  
rino.*

Après ce que nous avons montré de l'affaire de *San-Marino* il y a deux mois, on pouvoit s'attendre de la voir bientôt terminée, & les choses remises sur le pied qu'elles étoient avant l'émeute. Mr. Enriquez, Commissaire du St. Siege, nommé pour y travailler, s'est rendu à *San Marino*; un Avocat appelé Laurezo, est allé l'y joindre par ordre du Pape, afin de l'aider dans la recherche de l'état des événemens passés; & enfin le 4. Février Mr. Enriquez fit échouer tous les desseins de ceux qui s'étoient portés à troubler la République, en cassant, annullant & déclarant pour non avenue tout ce qui y avoit été fait par le Cardinal Alberoni, & en la rétablissant en consequence dans la possession & jouissance de son ancienne liberté. Il avoit ordonné auparavant par un Decret accepté par le Sénat, que les Criminels Belzoppi & Lolli, auteurs, ou causes des desordres, fussent bannis à perpétuité des Terres de *San-Marino*.

II. Le Cardinal Alberoni, qui après le tumultueux événement de *San-Marino* étoit retourné à Ravennes, en partit peu de tems après pour Rome, où il arriva le 1. Janvier, étant relevé dans la Légation de la Romagne par le Cardinal Marini. Il n'a pas vû si-tôt le Pape, ne s'étant rendu que le 21. à son audience pour la premiere fois. Mais le Cardinal Corsini, & la plupart des autres Cardinaux n'ont point tardé à lui aller rendre leur visite. L'affaire dont il étoit regardé comme l'auteur, a fait encore du bruit pendant quelque tems, & tous les discours n'ont cessé à cet égard, que depuis que Mr. Enriquez l'a terminée absolument. Cependant l'on peut dire du Cardinal Alberoni, que tout le peuple de Ravennes ne l'a vû partir qu'avec